

## Stop au contrôle technique des deux et trois-roues motorisés !

Le 2 octobre 2015, lors d'un Conseil Interministériel à la Sécurité Routière, Manuel Valls a annoncé vouloir imposer un **contrôle technique à la revente pour les deux et trois-roues motorisés (2 et 3 RM)** sous prétexte de faire baisser la mortalité routière.

### Une mesure sans lien avec la sécurité routière

Imposé pour toutes transactions d'un 2RM de plus de 2 ans (contre 4 pour la voiture), la mesure n'a pas vocation à protéger le conducteur de 2 ou 3 RM en tant qu'utilisateur de la route mais simplement en tant qu'acheteur d'un véhicule. On est alors très très loin des objectifs affichés par le gouvernement au point de se demander ce qui a motivé réellement une telle décision.

La question est d'autant plus légitime que la présentation de cette mesure ne s'est accompagnée d'aucun élément concret, d'aucune statistique, qui aurait permis d'en comprendre l'intérêt.

### Pourquoi le contrôle technique des 2RM est inutile

**Le rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study)**, publié en 2005 après une étude approfondie de près de 1000 accidents de 2RM dans 5 pays d'Europe, a clairement établi que seul 0,7% de ces accidents avaient été directement causés par une défaillance technique du véhicule. En 2007, **le Conseil général des Ponts et Chaussées** reconnaissait également, dans un rapport officiel sur le contrôle technique des 2RM, qu'il était « *difficile d'établir une corrélation entre l'état du véhicule et la survenance des accidents* ».

Au contraire, **les chiffres de l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière)** établissent que ce sont les véhicules les plus récents, et donc ceux qui sont en bon état, qui sont les plus impliqués dans les accidents de la circulation. Cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que la majorité des accidents impliquant des 2RM ont pour origine des défaillances humaines. Pour la FFMC, ce contrôle technique à la revente n'a aucun sens puisqu'il se bornera à effectuer, contre rémunération (**50 à 70 Euros**), une vérification visuelle des éléments de sécurité du véhicule que l'utilisateur un peu informé peut tout à fait réaliser lui-même, gratuitement.

### Le contrôle technique 2RM est-il rentable pour les centres de contrôle ?

Ils disent avoir été refroidis par l'épisode précédent (projet de CT cyclo en 2010) et par des investissements non amortis de la part de leurs franchisés.

Ils annoncent un investissement de **25 000 Euros par centre**, difficilement rentabilisable notamment dans les secteurs ruraux et au niveau des franchisés qui sont souvent des TPE.

Le contrôle technique à la revente : c'est **60 2RM à contrôler par an et par centre** (300 000 ventes de 2RM par an et 5000 centres de CT en France) !

**Le contrôle technique à la revente n'est rien d'autre que les prémisses d'un contrôle technique périodique.**

**Une fois le contrôle technique à la revente mis en place, les centres demanderont l'obligation de contrôle technique périodique pour rentabiliser le matériel spécifique acheté.**

**C'est exactement comme cela qu'a été mis en place le contrôle technique automobile !**



Plus d'infos et signez la pétition sur : <http://www.stopcontroletechnique2rm.fr/>

Ne jetez pas ce tract, faites-le circuler !

Fédération Française des Motards en Colère de l'Essonne

93 rue de Petit Vaux, 91360 EPINAY SUR ORGE – Tel : 07.61.62.54.13

contact@ffmc91.fr – [www.ffmc91.fr](http://www.ffmc91.fr)



## Stop au contrôle technique des deux et trois-roues motorisés !

Le 2 octobre 2015, lors d'un Conseil Interministériel à la Sécurité Routière, Manuel Valls a annoncé vouloir imposer un **contrôle technique à la revente pour les deux et trois-roues motorisés (2 et 3 RM)** sous prétexte de faire baisser la mortalité routière.

### Une mesure sans lien avec la sécurité routière

Imposé pour toutes transactions d'un 2RM de plus de 2 ans (contre 4 pour la voiture), la mesure n'a pas vocation à protéger le conducteur de 2 ou 3 RM en tant qu'utilisateur de la route mais simplement en tant qu'acheteur d'un véhicule. On est alors très très loin des objectifs affichés par le gouvernement au point de se demander ce qui a motivé réellement une telle décision.

La question est d'autant plus légitime que la présentation de cette mesure ne s'est accompagnée d'aucun élément concret, d'aucune statistique, qui aurait permis d'en comprendre l'intérêt.

### Pourquoi le contrôle technique des 2RM est inutile

**Le rapport MAIDS (Motorcycle Accident In Depth Study)**, publié en 2005 après une étude approfondie de près de 1000 accidents de 2RM dans 5 pays d'Europe, a clairement établi que seul 0,7% de ces accidents avaient été directement causés par une défaillance technique du véhicule. En 2007, **le Conseil général des Ponts et Chaussées** reconnaissait également, dans un rapport officiel sur le contrôle technique des 2RM, qu'il était « *difficile d'établir une corrélation entre l'état du véhicule et la survenance des accidents* ».

Au contraire, **les chiffres de l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière)** établissent que ce sont les véhicules les plus récents, et donc ceux qui sont en bon état, qui sont les plus impliqués dans les accidents de la circulation. Cela n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que la majorité des accidents impliquant des 2RM ont pour origine des défaillances humaines. Pour la FFMC, ce contrôle technique à la revente n'a aucun sens puisqu'il se bornera à effectuer, contre rémunération (**50 à 70 Euros**), une vérification visuelle des éléments de sécurité du véhicule que l'utilisateur un peu informé peut tout à fait réaliser lui-même, gratuitement.

### Le contrôle technique 2RM est-il rentable pour les centres de contrôle ?

Ils disent avoir été refroidis par l'épisode précédent (projet de CT cyclo en 2010) et par des investissements non amortis de la part de leurs franchisés.

Ils annoncent un investissement de **25 000 Euros par centre**, difficilement rentabilisable notamment dans les secteurs ruraux et au niveau des franchisés qui sont souvent des TPE.

Le contrôle technique à la revente : c'est **60 2RM à contrôler par an et par centre** (300 000 ventes de 2RM par an et 5000 centres de CT en France) !

**Le contrôle technique à la revente n'est rien d'autre que les prémisses d'un contrôle technique périodique.**

**Une fois le contrôle technique à la revente mis en place, les centres demanderont l'obligation de contrôle technique périodique pour rentabiliser le matériel spécifique acheté.**

**C'est exactement comme cela qu'a été mis en place le contrôle technique automobile !**



Plus d'infos et signez la pétition sur : <http://www.stopcontroletechnique2rm.fr/>

Ne jetez pas ce tract, faites-le circuler !

Fédération Française des Motards en Colère de l'Essonne

93 rue de Petit Vaux, 91360 EPINAY SUR ORGE – Tel : 07.61.62.54.13

contact@ffmc91.fr – [www.ffmc91.fr](http://www.ffmc91.fr)

